

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022
EN MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

---oooOooo---

L'an deux mille vingt-deux et le six avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis Serre, Premier Adjoint.

Etaient présents :

M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Joseph RECCHIA, Mme Andréa TALLIEUX, M. Christian MONTAGARD, Mme Christiane BAUDOUIN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Pierre Gonzalvez donne pouvoir à Mme Eulalie RUS, Mme Sabine PLANEILLE donne pouvoir à Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Philippe ROUX donne pouvoir à M. Denis SERRE, M. Olivier COLLIGNON donne pouvoir à M. Ludovic GERMAIN, Mme Valérie BASIN donne pouvoir à M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Amandine AUDOUARD donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à Mme Brigitte BARANDON

Absents :

M. Serge FUALDES, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES

Madame Annie MEYNARD est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Madame RUS de faire l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

---oooOooo---

22-019 COMPTE-RENDU DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Par délibération N° 20-014 du 26 mai 2020 parvenue en Préfecture le 27 mai 2020 le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre les décisions relevant des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Les décisions ont été transmises à Monsieur le Préfet de Vaucluse, pour contrôle de la légalité.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport de Monsieur le Maire

Décide d'entériner les décisions suivantes :

En vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et suivants et de l'article L2322

22-053	19/01/2022	Convention de prêt d'instrument (trompette T8)
22-066	19/01/2022	Convention de prêt d'instrument (trombone TB13)
22-130	10/02/2022	Attribution du marché MT21 prestation d'assurance construction pour ouvrage travaux de réhabilitation du cinéma îlot tour d'argent
22-131	10/02/2022	Convention de prestation de service entre le centre de vacances "La Recula" à st Léger les Mélèzes et la commune de L'Isle sur la Sorgue dans le cadre des activités d'accueil Jeunes du 16 au 19 février
22-132	08/02/2022	Défense de la Commune par Me Avril
22-133	14/02/2022	Attribution du marché MP21-16 prestation de maintenance et de vérification des dispositifs de lutte contre l'incendie.
22-134	14/02/2022	Attribution du marché MP22-01 restauration des plafonds existants du cinéma
22-135	14/02/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente du COSEC AVY avec l'association L'Envol
22-136	14/02/2022	Convention de mise à disposition de locaux avec le Groupe d'Intérêt Public Maison Des Adolescents de Vaucluse
22-137	15/02/2022	Modification en cours d'exécution n°5 marché AO20-01 prestation de service de nettoyage des locaux municipaux - Elle annule la décision n°2022-015
22-138	01/02/2022	Bail professionnel entre la Commune et Docteur Paillard
22-139	16/02/2022	Convention de mise à disposition d'un local dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire
22-140	17/02/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux du stade des Névens et annexes, du club house, d'un bungalow et d'un container marine avec le BCI Rugby
22-141	21/02/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase Emile Avy avec l'association « le Club de Handball Isois »
22-142	21/02/2022	Convention pour la mise en place d'un logiciel de sauvegarde en ligne de dossiers médicaux avec la société AMFI
22-143	22/02/2022	Tarifs d'occupation du domaine public communal à compter du 1er mars 2022
22-144	23/02/2022	Demande de subvention à la Région SUD pour la tranche 3 d'un espace médical
22-145	23/02/2022	Demande de subvention au Département de Vaucluse dans le cadre de l'appel à projet aménagements cyclables
22-146	22/02/2022	Aliénation de gré à gré du catalogue et des affiches des expositions Raphael Thierry et Klaus Ramka
22-147	22/02/2022	Convention de prestation de service avec l'association Roue Libre pour le spectacle « A L'Ouest »
22-148	22/02/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle d'agrès

		du COSEC avec le Club Isois de Gymnastique
22-149	23/02/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase Emile Avy avec le Volley Isois club
22-150	23/02/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente du COSEC avec l'association Chryshenia Danse
22-151	23/02/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle d'agrès du COSEC avec l'association Parkour Clan
22-152	24/02/2022	Modification en cours d'exécution n°1 du marché AO21-01 fourniture, pose et location de bâtiments modulaires sur le site de la DST
22-153	24/02/2022	Modification en cours d'exécution n°1 du marché AO21-07 fourniture, pose et location de bâtiments modulaires sur le site de la maison médicale
22-154	24/02/2022	Arrêt de l'exécution des prestations qui vaut résiliation du marché MN20-02 création d'un bâtiment d'accueil dans l'ilot tour d'argent
22-155	24/02/2022	Résiliation du marché MN20-11 mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveau 2 pour la construction d'un bâtiment d'accueil dans l'ilot tour d'argent notifié 19/11/2020
22-156	24/02/2022	Arrêt de l'exécution des prestations qui vaut résiliation du marché MN20-12 mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'accueil dans l'ilot tour d'argent
22-157	21/02/2022	Création d'une maison France service : autorisation de travaux pour la réfection du bâtiment avec mise en accessibilité et changement de destination
22-158	25/02/2022	Demande de subvention au titre de l'année 2022 auprès de la Région Sud pour l'organisation de deux festivals culturels
22-159	10/01/2022	Convention de mise à disposition de la salle marron le jeudi 3 mars 2022 avec l'agence Maurice Garcin
22-160	10/01/2022	Convention de mise à disposition de la salle marron le jeudi 24 février 2022 avec l'agence Maurice Garcin
22-161	12/01/2022	Convention de mise à disposition d'un bungalow de rangement pour l'année 2022 avec le Comité des Fêtes
22-162	12/01/2022	Convention de mise à disposition d'un bungalow de rangement pour l'année 2022 avec l'association « Profs et élèves en scène »
22-163	31/01/2022	Convention de mise à disposition de la salle noire le lundi 21 février 2022 avec l'agence Maurice Garcin
22-164	02/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes le 21 avril 2022 avec le Club Isois des Seniors
22-165	02/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes les jeudis 10 mars, 12 mai et 16 juin 2022 avec le Club Isois des Seniors
22-166	02/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes les mardis 1er, 15 et 29 mars, 2 et 26 avril, 10 et 24 mai, 7 et 21 juin 2022 avec le Club Isois des Seniors
22-167	01/03/2022	Modification en cours d'exécution n°2 du marché MP19-19 maintenance des systèmes de contrôle d'accès de parkings
22-168	10/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle rouge les vendredis 25 mars, jeudi 28 avril, mardi 10 mai et jeudi 20 octobre 2022 avec LPO PACA
22-169	10/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle rouge le samedi 19 mars 2022 avec le Vélo club Isois
22-170	10/01/2022	Convention de mise à disposition de la salle Saint Jean le 13 mars 2022 avec l'ACISE
22-172	14/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle des Névons le 17 mars 2022 avec Square Habitat
22-174	16/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle marron le 28 mars 2022 avec Square Habitat
22-175	16/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle marron le 31 mars 2022 avec L'ASL le Moulin vert

22-176	28/02/2022	Convention de formation HACCP mise à jour groupe 2022-01
22-177	28/02/2022	Convention de formation HACCP mise à jour groupe 2022-02
22-178	28/02/2022	Convention de formation HACCP mise à jour groupe 2022-03
22-179	28/02/2022	Convention de formation accompagnement en coaching
22-180	28/02/2022	Convention de formation English for french
22-181	28/02/2022	Convention de formation en pratique Hatha yoga
22-182	28/02/2022	Convention de formation en pratique de méditation pleine conscience
22-183	28/02/2022	Convention de formation en ligne l'apport du code de l'urbanisme et du patrimoine pour la mise en valeur des cœurs de ville
22-184	25/02/2022	Convention de prestation de service pour des actions de médiation culturelle autour de l'exposition Amélie Joos
22-185	25/02/2022	Convention de prestation de service pour un atelier Récup'Art dans le cadre de l'exposition Amélie Joos
22-186	22/02/2022	Mandatement de Me Catherine Soumille huissier de justice pour effectuer des constats dans le chantier du cinéma
22-187	01/03/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux de vélos d'aquabike avec l'association Nautic Club Islois
22-188	02/03/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux du stade Saint Jean avec l'association Pesco Luno pour les 08/04, 06/08 et 15/10/2022
22-189	02/03/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux des stades des Névons honneur et annexes avec l'association USEP Vaucluse
22-190	02/03/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle du dojo au cosec avec l'association Jiu Jitsu club Islois
22-191	02/03/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux des gymnases Emile Avy et Jean Légier avec l'association BCI Football
22-192	02/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Musical'Isle
22-193	02/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Voca Dance
22-194	02/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Fédération départementale des Foyers ruraux
22-195	02/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux avec l'école élémentaire du Centre
22-196	02/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Compagnie Moulinette
22-197	02/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Compagnie Moulinette
22-198	02/03/2022	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente et du préau de l'école Lucie Aubrac avec l'association SADE
22-199	02/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux avec l'Education nationale
22-200	28/02/2022	Convention pour l'organisation des rencontres artisanales de L'Isle avec l'association les « Arts ô Soleil »
22-201	28/02/2022	Convention pour l'organisation d'une foire artisanale les 15 et 16 avril 2022 avec l'association les « Arts ô Soleil »
22-202	03/03/2022	Modification en cours d'exécution n°1 du contrat C20-18 pour le contrôle des équipements sportifs sur divers sites de la ville
22-203	23/02/2022	Souscription d'un contrat avec la société Pitney Bowes pour la fourniture et maintenance d'une machine à affranchir et de deux machines à mise sous plis
22-204	28/02/2022	Contrat maintenance du logiciel « Zatyoo »
22-206	04/03/2022	Attribution des marchés de travaux MN22-03-01 et MN 22-03-02 pour le passage d'accès de la tour d'argent
22-207	03/03/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux d'installations sportives avec l'association UNSS Vaucluse
22-208	04/03/2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux du DOJO au COSEC avec l'Aïkido Satoru club Islois

22-209	21/02/2022	convention de mise à disposition de terrains agricoles à titre gracieux avec le lycée professionnel agricole la Ricarde
22-210	07/03/2022	Convention de prestation de service entre la Commune de L'Isle sur la Sorgue et la Société Sapien pour un entretien de bacs à graisse pour le Centre de Vacances Les Tamaris.
22-211	07/03/2022	Convention de prestation de service entre la Commune de L'Isle sur la Sorgue et la Société Sapien pour une remise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses pour le Centre de Vacances Les Tamaris.
22-212	07/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux avec l'association des philatélistes et numismates l'islois
22-213	07/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux avec l'association la Strada
22-214	07/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux avec l'association la Strada
22-215	07/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux avec l'association Comédie du Sud
22-216	07/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux avec l'association Comédie du Sud
22-217	07/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux avec l'association Memori
22-218	07/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux avec l'association « le Cercle des lecteurs des Sorgues »
22-219	08/03/2022	Renouvellement de l'adhésion JECPJ
22-220	08/03/2022	Contrat de maintenance pour l'entretien campanaire de la collégiale – Azur Carillon
22-221	08/03/2022	Renouvellement de l'adhésion à l'AEPV
22-222	08/03/2022	Convention de prestation de service pour l'entretien annuel de l'orgue avec « Orgues Quoirin »
22-223	08/03/2022	Renouvellement de l'adhésion à Sites et Cités remarquables de France
22-224	08/03/2022	Convention de mise à disposition d'un local dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire
22-225	12/02/2022	Convention de mise à disposition d'un bungalow de rangement avec l'association Comédie du Sud
22-226	24/01/2022	Convention de mise à disposition de la salle marron avec le syndic Couleur Provence
22-227	11/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec L' APNI
22-228	15/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle Saint Jean avec l'association La Cascaïado
22-229	16/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle marron avec Proxidom Services
22-230	16/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle rouge avec Proxidom Services
22-231	16/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle des Névens avec l'agence Maurice Garcin
22-232	16/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle marron avec le syndic les Livrées de L'Isle
22-233	18/02/2022	Convention de mise à disposition de la salle parc Gautier avec l'association Rotary club Isle sur la Sorgue
22-234	24/02/2022	Convention de mise à disposition de l'hippodrome avec la société Hippique de L'Isle sur la Sorgue
22-235	08/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux communaux du CVL Les Tamaris avec le Collège Henri Barnier du 28/03 au 01/04/2022.
22-236	08/03/2022	Convention de mise à disposition de locaux communaux du CVL Les Tamaris avec le Collège Henri Bosco du 04 au 08/04/2022.
22-237	31/01/2022	Acquisition d'une concession de columbarium décennale
22-238	10/02/2022	Convention de prestation de service pour une animation musicale avec M. Munoz Jean-Manuel

22-239	10/02/2022	Convention de prestation de service pour des structures gonflables et show boat avec Mme Jacqueline Carbonnel
22-240	15/02/2022	Convention de prestation de service pour une parade de mascottes avec « Magic Mascotte »
22-241	15/02/2022	Convention de prestation de service pour un spectacle Guignol avec le Théâtre Guignol de M. Grasille
22-242	16/02/2022	Convention de prestation de service pour une initiation jonglage et équilibre avec Ska barre
22-243	16/02/2022	Convention de prestation de service pour promenades en calèche avec « les Anes de Pernes »
22-244	28/02/2022	Convention de prestation de service pour un poste de secours avec France Sauvetage 84
22-245	28/02/2022	Convention de prestation de service pour une animation manèges et jeux avec la « Boule de neige »
22-246	28/02/2022	Convention de prestation de service pour un spectacle jonglage et équilibre avec « Ska barre »
22-247	28/02/2022	Convention de prestation de service pour une animation trampolines avec la « Boule de neige »
22-248	10/03/2022	Contrat MN22-08 avec la société Berger Levraut pour la mise en place d'un logiciel d'hébergement ressources humaines finances
22-249	10/03/2022	Attribution du marché MN22-06 travaux de désamiantage pôle médical R+1
22-250	10/03/2022	Convention de cession de droit d'auteur Filipe Da Rocha
22-251	11/03/2022	Attribution du marché MN22-07 mission de coordination de sécurité et de protection de la santé espace médical R+1
22-252	10/03/2022	Convention de diagnostic archéologique rue Denfert Rochereau
22-253	11/03/2022	Convention formation sécurité conduite chariot élévateur avec la société For expert les 8 et 9 mars 2022
22-254	11/03/2022	Convention formation sécurité conduite chariot élévateur avec la société For expert les 28 et 29 mars 2022
22-255	11/03/2022	Convention formation sécurité les gestes qui sauvent avec la société For expert le 16 mars 2002 au matin
22-256	11/03/2022	Convention formation sécurité les gestes qui sauvent avec la société For expert le 16 mars 2002 après midi
22-257	11/03/2022	Convention formation sécurité les gestes qui sauvent avec la société For expert le 23 mars 2002 au matin
22-258	11/03/2022	Convention formation sécurité les gestes qui sauvent avec la société For expert le 23 mars 2002 après midi
22-259	11/03/2022	Convention formation sécurité permis CE avec la société AFTRAL le 2 mai 2022
22-260	11/03/2022	Convention formation sécurité permis C avec la société AFTRAL le 16 mai 2022
22-261	11/03/2022	Convention formation sécurité permis BE avec la société AFTRAL le 7 juin 2022
22-262	14/03/2022	Convention de prestation d'animation et d'encadrement pendant la pause méridienne dans les écoles élémentaires du 3 janvier au 7 juillet 2022 avec l'association Handball Islois
22-263	14/03/2022	Convention de prestation d'animation et d'encadrement pendant la pause méridienne dans les écoles élémentaires du 3 janvier au 7 juillet 2022 avec l'association BCI Football
22-264	10/12/2021	Modification en cours d'exécution n°3 du Marché MOE17-06 restructuration de l'îlot Tour d'Argent
22-266	15/03/2022	Souscription d'un contrat de location pour une nacelle de 14 mètres entre la commune et la société CS Matériel

22-020 COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL - EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 26 pour et 3 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux, M. Christian Montagard), déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes SPIC funéraire et parcs de stationnement fermés dressés pour l'exercice 2021 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

22-021 BUDGET PRINCIPAL VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

EXECUTION DU BUDGET				
	Budget VILLE exercice 2021	DEPENSES	RECETTES	ECARTS
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 157 379,75	27 470 018,64	3 312 638,89
	SECTION D'INVESTISSEMENT	9 567 927,61	9 050 432,07	-517 495,54
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORTS FONCTIONNEMENT 002		299 511,40	299 511,40
	REPORTS D'INVESTISSEMENTS 001	2 521 913,61		-2 521 913,61
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	36 247 220,97	36 819 962,11	572 741,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT restes à réaliser	1 676 625,51	2 401 490,00	724 864,49
RESULTAT CUMULE	RESULTAT CUMULE section de fonctionnement	24 157 379,75	27 769 530,04	3 612 150,29
	RESULTAT CUMULE section d'investissement	13 766 466,73	11 451 922,07	-2 314 544,66
	TOTAL RESULTAT CUMULE	37 923 846,48	39 221 452,11	1 297 605,63

Le conseil municipal, par 25 pour, 2 oppositions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux) et 1 abstention (M. Christian Montagard), approuve le compte administratif 2021 du budget général, constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement, arrête les résultats définitifs du compte administratif 2021 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1), tel que résumés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-022 BUDGET ANNEXE DU SPIC FUNERAIRE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

EXECUTION DU BUDGET EXERCICE 2021 BUDGET SPIC FUNERAIRE				
		DEPENSES	RECETTES	ECARTS
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	535 497,37	567 075,73	31 578,36
	SECTION D'INVESTISSEMENT	55 519,89	136 497,87	80 977,98
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORTS FONCTIONNEMENT 002		0,00	0,00
	REPORTS D'INVESTISSEMENTS 001	19 619,28		-19 619,28
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	610 636,54	703 573,60	92 937,06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT restes à réaliser	78 330,00	0,00	-78 330,00
RESULTAT CUMULE	RESULTAT CUMULE de fonctionnement	535 497,37	567 075,73	31 578,36
	RESULTAT CUMULE d'investissement	153 469,17	136 497,87	-16 971,30
	TOTAL RESULTAT CUMULE	688 966,54	703 573,60	14 607,06

Le conseil municipal, par 26 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve le compte administratif 2021, constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement, arrête les résultats définitifs du compte administratif 2021 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1) tels que résumé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-023 BUDGET ANNEXE DU SPIC PARCS DE STATIONNEMENT FERMÉS – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

EXECUTION BUDGETAIRE EXERCICE 2021 BUDGET SPIC STATIONNEMENT FERMES				
		DEPENSES	RECETTES	ECARTS
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	707 897,94	705 113,89	-2 784,05
	SECTION D'INVESTISSEMENT	117 216,99	146 269,00	29 052,01
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORTS FONCTIONNEMENT 002		19,89	19,89
	REPORTS D'INVESTISSEMENTS 001		3 230,00	3 230,00
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	825 114,93	854 632,78	29 517,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT restes à réaliser	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE	RESULTAT CUMULE de fonctionnement	707 897,94	705 133,78	-2 764,16
	RESULTAT CUMULE d'investissement	117 216,99	149 499,00	32 282,01
	TOTAL RESULTAT CUMULE	825 114,93	854 632,78	29 517,85

Le conseil municipal, par 26 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve le compte administratif 2021, constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement, arrête les résultats définitifs du compte administratif 2021 tels que résumé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-024 BUDGET PRINCIPAL VILLE - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

RESULTATS 2021 BUDGET VILLE	DEFICIT-	EXCEDENT
1-Résultat de fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2021		3 312 638,89 €
Résultat antérieur reporté 2020		299 511,40 €
Résultat à affecter (A)		3 612 150,29 €
2-Résultat d'investissement		
Résultat de l'exercice 2021	517 495,54 €	
Résultat reporté n-1 Ligne D 001 solde d'exécution négatif	2 521 913,61 €	
Solde des restes à réaliser 2021		724 864,49 €
Besoin de financement (B)	3 039 409,15 €	
Ligne D 001 solde d'exécution négatif		
3 - Affectation des résultats 2021		
R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (C)		3 312 150,29 €
R 002 Résultat de fonctionnement 2021 reporté (D)=(A)-(C)		300 000,00 €

Le conseil municipal, par 27 pour et 2 oppositions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve la reprise des résultats de l'exercice 2021 du budget principal, telle que présentée ci-dessus, les affecte comme suit :

Affectation des résultats 2021	Budget Principal
R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 312 150,29 €
R 002 Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-025 SPIC FUNERAIRE - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

RESULTATS 2021 SPIC FUNERAIRE	DEFICIT	EXCEDENT
1-Résultat d'exploitation		
Résultat de l'exercice 2021		31 578,36 €
Résultats antérieurs reportés n-1		
Résultat à affecter (A)		31 578,36 €

2-Résultat d'investissement		
Résultat de l'exercice 2021		80 977,98 €
Résultat reporté n-1 Ligne D 001 solde d'exécution négatif	19 619,28 €	
Solde des restes à réaliser 2021	78 330,00 €	
Besoin de financement (B) solde d'exécution négatif	16 971,30 €	
3- Affectation des résultats 2021		
R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (C)		31 578,36 €
R 002 Résultat de fonctionnement reporté en 2022		

Le conseil municipal, par 27 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve la reprise des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe SPIC FUNERAIRE, telle que présentée ci-dessus, les affecte comme suit :

Affectation des résultats 2021	Budget SPIC FUNERAIRE
R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	31 578,36 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-026 SPIC PARCS DE STATIONNEMENT FERMES - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

RESULTATS 2021 SPIC PARCS DE STATIONNEMENT FERMES	DEFICIT	EXCEDENT
1-Résultat de fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2021	2 784,05 €	
Résultats antérieurs reportés n-1		19,89 €
Résultat à affecter (A)	2 764,16 €	
2-Résultat d'investissement		
Résultat de l'exercice 2021		29 052,01 €
Résultat reporté n-1 Ligne R 001 solde d'exécution positif reporté de n-1		3 230,00 €
Solde des restes à réaliser 2021		
Excédent de financement (B) Ligne R 001 solde d'exécution positif		32 282,01 €
3 - Affectation des résultats 2021		
R 001 Résultat d'investissement reporté		32 282,01 €
D002 Résultat de fonctionnement reporté 2021 (D)=(A)	2 764,16 €	

Le conseil municipal, par 27 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve la reprise des résultats de l'exercice 2021 du budget principal, telle que présentée ci-dessus, les affecte comme suit :

Affectation des résultats 2021	Budget SPIC PARCS STATIONNEMENT FERMES
R 001 Résultat d'investissement reporté	32 282,01 €
D002 Résultat de fonctionnement reporté	-2 764,16 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-027 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 26 pour, 2 oppositions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux) et 1 abstention (M. Christian Montagard), adopte le budget primitif 2022 du budget principal et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-028 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU SPIC FUNERAIRE

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 27 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), adopte le budget primitif 2022 du budget annexe SPIC FUNERAIRE et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22-029 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU SPIC DES PARCS DE STATIONNEMENT FERMES

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 26 pour et 3 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux, M. Christian Montagard), adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « PARCS DE STATIONNEMENT FERMES » et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22-030 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux de fiscalité directe locale de 2022 en les maintenant à leur niveau de 2021, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,77 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,72 %,

Prend acte de l'application d'un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires figé sur son niveau de 2019, soit 18,41% conformément à la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, dit que que l'état 1259 COM sera complété, signé et transmis aux services préfectoraux dès sa notification à la Commune par la Direction Départementale des Finances Publiques et précise que conformément à cet état, les prévisions figurant au budget primitif 2022 seront réajustées, le cas échéant, par décision modificative.

22-031 REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT A HAUTEUR DE 7 116 800 €

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 26 pour, 2 oppositions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux) et 2 abstentions (M. Christian Montagard, Mme Christiane Baudouin), décide de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt de 7 116 800 € destiné au refinancement du prêt A2919010 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne correspondant à 6 909 515,18 € de capital et 207 285,46 € d'indemnité de remboursement anticipé, précise que le prêt comporte les caractéristiques et conditions financières suivantes :

- Caractéristiques de l'emprunt :
- Objet : refinancement du prêt A2919010
- Montant du capital emprunté : 7 116 800 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux d'intérêt : 1,20%

- Frais de dossier : 15 000 €
- Profil amortissement : amortissement du capital constant
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : de type actuarielle
- Engagement d'inscription de l'emprunt au Budget Primitif

Précise que le versement des fonds à la date du 25 juillet 2022 à la Caisse d'Epargne du prêt visé ci-dessus, et au titre du contrat n° A2919010, libéreront la Ville de L'Isle sur la Sorgue de l'ensemble de ses obligations au titre de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22-032 AMORTISSEMENT DES INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 28 pour et 2 oppositions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), procède au transfert des indemnités de remboursement anticipé du prêt A29190910 en section d'investissement par écriture d'ordre (titre au 796 et mandat au 4817), amortit ces indemnités sur une durée de 20 ans et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22-033 VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU CCAS ET AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions aux associations et coopératives scolaires suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION	Dont acompte déjà versé C.M. du 07/12/2021 DEL 21-151	Montant soumis à la réalisation de manifestation et/ou projet
A.C.T.A. (Association Culturelle de la Tour d'Argent)			3 500 €
A.S.I. Basket	23 900 € (dont 13 900 € mise à disposition de personnel)		
A.S.S.I.I.F. (Amicale Solidarité Saumanaise et Isoise Incendies et Forêts)	500 €		
Accordéon Club Isois	400 €		
ACISE (Association des Collectionneurs de L'Isle sur la Sorgue)	250 €		
AMAP de L'Isle	500 €		
Amicale des Sapeurs-Pompiers de L'Isle sur la Sorgue	500 €		
Amicale École Laïque Petit Palais	200 €		
Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de L'Isle sur la Sorgue	1 800 €		
Amoureux des Voitures Anciennes	250 €		
APAAM Asso Provence Afrique Asie Médicale	1 500 €		
APARE	5 500 €	5 500 €	
Aqua Eveil Santé (A.E.S.)	1 000 €		
Association Sportive du Collège Jean Bouin	250 €		
Association Sportive du Collège Jean Garcin	250 €		
Association Sportive du Lycée Benoit	250 €		
Atelier des Sorgues	400 €		

B.C.I. Athlétisme	29 500 € (dont 12 500 € mise à disposition de personnel)		
B.C.I. Boxe	7 000 €		3 500 €
B.C.I. Football (Association Boxeland Club Isois Football)	53 500 € (dont 3 500 € mise à disposition de personnel)	10 000 €	
B.C.I. Tennis	6 000 €		
B.C.I. XV (rugby)	62 000 € (dont 12 000 € de mise à disposition de personnel)	20 000 €	
Boule de Villevieille (Ia)	500 €		
Boule Dorée (La)	500 €		
C.C.A.S	550 000 €	150 000 €	
Carrefour des Citoyens de L'Isle sur la Sorgue	300 €		
Cascajado (Chorale à Cœur Joie)	1 000 €		
Centre Social Culturel La Cigarette	140 000 €	20 000 €	
Cercle des Lecteurs des Sorgues	4 000 €		
Chœur R. Grimaud (chorale)	4 000 €		
Clef des Champs (La)	5 000 €		
Club de Canoë Kayak Isois	7 000 €		
Club Informatique Isois	500 €		
Club Isois de Gymnastique	7 700 € (dont 3 200 € mise à disposition de personnel)		
Club Isois de Scrabble	100 €		
Club Isois des Seniors	2 000 €		
Club Subaquatique Isois	2 000 €		
CNL (Confédération Nationale du Logement Isle sur la Sorgue)	500 €		
Comédie du Sud	1 000 €		
Comité de la Féerie Nautique	4 000 €		11 000 €
Comité des Jumelages	500 €		
Comité Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	5 500 €		
Compagnie Profs et Elèves en Scène	500 €		
Compagnie Kapitalistic Interrelation Théâtre (K.I.T)	2 500 €		
Coopérative Scolaire CLIS général du Centre	2 669 €		
Coopérative Scolaire École Jean Beys (Velorgues)	854 €		
Coopérative Scolaire Élémentaire Mourn A (O.C.C.E. 84)	1 391 €		
Coopérative Scolaire Élémentaire Mourn B (O.C.C.E. 84)	1 696 €		
Coopérative Scolaire Élémentaire St Antoine Lucie Aubrac (O.C.C.E. 84)	2 600 €		
Coopérative Scolaire Maternelle des Névens (O.C.C.E. 84)	987 €		
Coopérative Scolaire Maternelle des Vallades (O.C.C.E. 84)	1 000 €		
Coopérative Scolaire Maternelle du Centre (O.C.C.E. 84)	849 €		

Coopérative Scolaire Maternelle St Antoine Font de Galines (O.C.C.E. 84)	983 €	
Coopérative Scolaire Petit Palais	1 278 €	
Croix Rouge Française délégation Isle sur la Sorgue	1 500 €	
Culture et Bibliothèque pour Tous	15 000 €	
Danse Mouvance	3 000 €	
Delta Hip Delta Hop	700 €	
Dire et Lire,	600 €	
Échiquier Centre Vaucluse	3 200 €	
Ecole de pêche à la mouche	600 €	
FAM club	600 €	
F.A.V.A.D (France Association Vietnam Aide aux Démonis)	350 €	
Fédération Vaucluse Pêche et Protection du Milieu Aquatique	600 €	
Foulée des Sorgues (la)	500 €	
Foyer des Élèves du Collège J. Bouin	250 €	
Foyer des Élèves du Collège J. Garcin	250 €	
Foyer rural de Velorgues	200 €	
France Alzheimer Vaucluse	500 €	
Gymnastique Volontaire Isoise	500 €	
Groove Family		1 000 €
Hand Ball Isois	8 500 €	
Jiu Jitsu Club Isois	1 000 €	
Judo l'Isois	1 000 €	
Maison de la Petite Enfance	16 500 € <i>dont 16 500€ mise à disposition de personnel</i>	
Maison des Adolescents 84	1 200 €	
Memori	1 000 €	
Minuscules des Névens (Les)	200 €	
MRAP Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples	300 €	
Musée du Jouet et de la Poupée Ancienne	500 €	
Musical'Isle	30 000 €	11 000 €
Musique Avenir Isois	2 000 €	
Nautic Club Isois	5 000 €	
Ogec St Laurent	50 000 €	
Pescaïres Lilien (Counfrarie di)	1 500 €	1 000 €
Pesco Luno	1 000 €	
Philatélistes et Numismates Isois	450 €	
Ping Pong Club de la Sorgue	1 500 €	
Poie'Ô		1 500 €
Pour la Jeunesse Isoise	3 000 €	
Rando l'Isle	550 €	
Rando Provence	550 €	
Regain	400 €	
Restos du cœur (Les)	1 500 €	
S.A.D.E. (Saint Antoine Défense Environnement)	500 €	
Saint Jean Demain	400 €	
Secours Catholique	300 €	
Société de Chasse de L'Isle sur la Sorgue	2 500 €	
Société des Joueurs Isois	2 700 €	
Société des Membres de la Légion d'Honneur	250 €	
Société Hippique de L'Isle sur la Sorgue	2 000 €	
Strada (La)	1 500 €	1 200 €
Tourne Sol		800 €
Tri Club Isle sur la Sorgue	800 €	

U.S.E.P. École Élémentaire du Centre	500 €		
Union Sportive et Culturelle Élémentaire R. Char	1 240 €		
Union des Femmes Solidaires Isle sur la Sorgue	1 000 €		
Vélo Club Islois	2 000 €		1 500 €
TOTAUX	1 120 547 €	216 500 €	25 000 €

Dit que la dépense sera prévue au chapitre 65 du budget primitif 2022, approuve les conventions d'objectifs et de moyens ou avenants à conclure avec les associations percevant une subvention annuelle (hors mise disposition de personnel) supérieure à 23 000 € à savoir le BCI Football, BCI XV et Musical'Isle, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-034 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES POPULATIONS D'UKRAINE

Rapporteur : Monsieur Alain PARENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) à hauteur de 5 000€ en faveur des populations ukrainiennes, impute la dépense au Chapitre 67, article 6748 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22-035 CONCESSION FUNERAIRES – SUPPRESSION DES CONCESSIONS PERPETUELLES

Rapporteur : Monsieur Nicolas VALIENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve pour l'avenir, la suppression des concessions perpétuelles au sein du cimetière communal de L'Isle-sur-la-Sorgue, précise que cette décision prendra effet dès sa publication et sa transmission auprès des services de l'Etat conformément à l'article L2131-1 du CGCT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-036 CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITES

Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD

Le conseil municipal, par 28 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), abroge par la présente délibération, la délibération n°19-027 du 26 mars 2019 parvenue en préfecture le 2 avril 2019. autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels visés supra pour exercer des fonctions correspondantes à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois, fixe la rémunération des emplois pour accroissement temporaire d'activité sur le 1^{er} échelon de l'échelle C1 pour les emplois de catégorie C et sur le 1^{er} échelon des grades d'assistant de conservation du patrimoine et d'attaché de conservation du patrimoine, et autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels visés supra pour exercer des fonctions correspondantes à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs, fixe la rémunération de ces emplois saisonniers sur les bases suivantes :

- pour les adjoints techniques sur le 1^{er} échelon de l'échelle C1
- pour les ETAPS sur le 4^{ème} échelon de rémunération du grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives
- pour les adjoints d'animation ayant le BAFA la rémunération est basée sur le forfait journalier suivant SMIC x 6,5 h x 10 % congés payés (75,57€ brut à ce jour) ; les personnels recrutés non encore détenteurs de l'ensemble des diplômes requis pour l'exercice de leurs fonctions (BAFA, BAFD ou diplômes équivalents) percevront une rémunération égale à 80% de la rémunération du poste occupé.

- pour les adjoints d'animation ayant la qualification certifiée de surveillant de baignade la rémunération est basée sur le forfait journalier suivant SMIC x 8 h x 10 % congés payés (93,02€ brut à ce jour) ;
- pour les adjoints d'animation ayant le BAFD et occupant des fonctions de responsable adjoint ou de responsable de l'accueil de loisirs ils seront rémunérés sur les forfaits suivants :
 - SMIC x 8 h x 10% de congés payés (93,02€ brut à ce jour) (responsable adjoint)
 - SMIC x 10 h x 10% de congés payés (116,27€ brut à ce jour) (responsable).

dit que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre globalisé 012, précise que la présente délibération sera applicable d'une année sur l'autre à défaut d'être rapportée ou modifiée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-037 RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L 332-8 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée sur le fondement de l'article L 332-8 à compter du 1^{er} mai 2022 un emploi de graphiste/infographiste contractuel relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B à temps complet, dit que la rémunération est fixée par référence à la grille des rédacteurs territoriaux échelon 8 l'indice brut 478 à compter du 1^{er} mai 2022, assortie du régime indemnitaire s'y afférant et en vigueur dans la collectivité. Les revalorisations pourront intervenir en fonction de l'évolution des indices de la fonction publique quand les textes de référence le prévoient, dit que les dépenses afférentes sont inscrite au budget chapitre 012 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

22-038 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES EN 2023

Rapporteur : Madame Françoise MERLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de la TLPE prévus au 1° du B de l'article L.2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et 3° du même article qui s'élèvent pour l'année 2023 à :

Enseignes	2023
Surface cumulée taxable inférieure ou égale à 12 m ²	Exonérée
Somme des surfaces taxables supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	33,40 €/m ²
Somme des surfaces taxables supérieure à 50 m ²	66,80 €/m ²
Publicités et préenseignes non numériques	
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	16,70 €/m ²
Surface supérieure à 50 m ²	33,40 €/m ²
Publicités et préenseignes numériques	
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	50,10 €/m ²
Surface supérieure à 50 m ²	100,20 €/m ²

S'agissant des enseignes

- Exonération des établissements dont la superficie cumulée des enseignes est inférieure ou égale à 12 m² ;
- 33,40 € par m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² ;
- 66,80 € par m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m².

S'agissant des dispositifs publicitaires et des préenseignes

- 16,70 € par m² pour les supports non numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m² ;
- 33,40 € par m² pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m² ;
- 50,10 € par m² pour les supports numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m² ;
- 100,20 € par m² pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m².

Précise que les recettes seront imputées au budget de la Ville et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-039 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE AU COURS DE L'ANNEE 2021

Rapporteur : Madame Françoise MERLE

Le conseil municipal, par 28 pour et 2 oppositions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22-040 SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE

Rapporteur : Madame Françoise MERLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à la SASU MFT une subvention de 2 286,60 € pour la rénovation d'une façade d'un immeuble situé au numéro 17 quai Jean Jaurès à L'Isle sur la Sorgue, attribue au Syndic de la Maison Figuière une subvention de 2 286,60 € pour la rénovation d'une façade d'un immeuble situé au numéro 15 de l'impasse de l'Hôtel de Palerme à L'Isle sur la Sorgue, attribue à la SCI de la Sorgue représentée par Mme Eybalin une subvention de 2 286,60 € pour la rénovation d'une façade d'un immeuble situé au numéro 28 rue de la République et 1 rue du Crédit à L'Isle sur la Sorgue, dit que cette dépense est prévue au budget principal de la Ville et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22-041 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'EXPLOITATION DU MATERIEL THERMIQUE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ENTRE LA VILLE DE L'ISLE-SUR-LA SORGUE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE (CCPSMV)

Rapporteur : Madame Eulalie RUS

Le conseil municipal, par 28 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve la convention jointe en annexe, constitutive d'un groupement de commandes pour un contrat d'exploitation du matériel thermique des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire entre la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, désigne la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue coordonnateur du groupement de commandes et de l'habiliter à analyser, attribuer, signer et notifier le marché public selon les modalités fixées dans la convention, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise œuvre du marché ainsi que tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VU POUR ETRE AFFICHE LE SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

A L'Isle sur la Sorgue, 7 avril 2022

Date de convocation : 30 mars 2022

Date d'affichage :

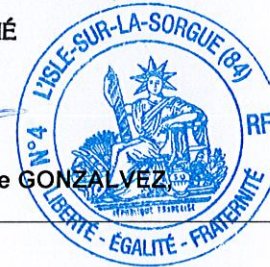
Certifié exécutoire :

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
LE MAIRE,

**POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ
LE PREMIER ADJOINT
Denis SERRE**



Pierre GONZALVEZ



La séance est levée à 19h50.